



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

migrations

Question écrite n° 68596

Texte de la question

M. Christophe Premat alerte M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger, sur les conclusions de la commission d'enquête sur « l'exil des forces vives ». En choisissant cet intitulé désuet et anachronique pour qualifier l'émigration française, on est passé à côté de l'expatriation. La France ne se classe qu'au dixième rang des pays d'expatriation au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), loin derrière l'Allemagne ou le Royaume-Uni. Au terme de six mois de travaux et de trente-quatre auditions, la majorité des membres de la commission a pourtant choisi de dresser un constat objectif et positif sur l'expatriation, sans nier les réalités de la progression de l'émigration des Français et a procédé à une première analyse des causes et des solutions à apporter aux défis de l'émigration afin de faire de la mobilité internationale, un atout pour le rayonnement de la France dans le monde. Il souhaiterait savoir les moyens que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour simplifier les formalités exigées lors de la réinstallation de nos compatriotes en France.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68596

Rubrique : Démographie

Ministère interrogé : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Ministère attributaire : Réforme de l'État et simplification

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 novembre 2014](#), page 9415